LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

VNR Groupe Communiste du Conseil de Paris V46 - relatif à la défense du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et des Centres communaux d'action sociale - Amendement 01 :

Signataires : Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:

Après le dernier alinéa des attendus, ajouter un alinéa ainsi rédigé :

« - la Ville de Paris engage, dès le second semestre 2026, un plan exceptionnel de renforcement du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, doté d'une enveloppe supplémentaire de 5 millions d'euros en fonctionnement, financée par redéploiement d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2025 du CASVP, après consultation des organisations syndicales représentatives. Cette enveloppe sera prioritairement consacrée au recrutement et à la stabilisation des équipes, à la reconnaissance des personnels, au renforcement des capacités d'accueil des Maisons des solidarités ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. »

Exposé des motifs :

Le compte administratif 2025 du Centre d'action sociale de la Ville de Paris fait apparaître un excédent de fonctionnement reporté de 12,3 millions d'euros. Pourtant, lors du budget supplémentaire 2026, seuls 506 447 euros supplémentaires ont été affectés aux dépenses de personnel, alors que les organisations syndicales alertent depuis plusieurs années sur les difficultés de recrutement, les vacances de postes, la surcharge des équipes et la dégradation des conditions d'accueil du public.

Dans une ville où 15,6 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, où les besoins d'accompagnement social progressent fortement et où le non-recours aux droits demeure un enjeu majeur, le renforcement du CASVP constitue une priorité de justice sociale.

Le présent amendement propose donc de consacrer une partie des marges dégagées par l'excédent de fonctionnement à un plan exceptionnel de renforcement du CASVP, construit en concertation avec les organisations syndicales, afin d'améliorer durablement les conditions de travail des agents et la qualité du service public social rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.